

DEC211748DR07

Décision portant nomination de M. Bruno CREVAT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne ».

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne » et nommant **Mme Izabela JELOVAC** en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5824 en date du 06 / 07 / 2021 ;

Considérant que **M. Bruno CREVAT** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** du 22 au 24 mai 2007 et du 20 au 22 juin 2007 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Bruno CREVAT**, technicien de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5824 intitulée « Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne » à compter du **01/01/2021**.

M. Bruno CREVAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Bruno CREVAT** est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ecully

le 26/05/2021

La directrice de l'unité
Izabela JELOVAC

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne



Visa de la présidente de l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER



DEC211882DR07

Décision portant nomination de Mme Valérie OREA aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UAR3453 intitulée « Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201512DGDS portant création de l'unité mixte n°UAR3453 intitulée « Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier » et nommant M. Stéphane MARINESCO en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UAR3453 en date du ---- / ---- / ----- ;

Considérant que Mme Valérie OREA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne les 5 et 6 octobre 2020 puis du 18 au 20 janvier 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie OREA, assistante ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3453 intitulée « Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier » à compter du 01/02/2021.

Mme Valérie OREA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant/e de prévention, Mme Valérie OREA est placé/e directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ..Lyon le ..18-05-2021

Le directeur de l'unité
Stéphane MARINESCO

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Stéphane MARINESCO
Directeur
SFR SANTE LYON EST UCBL / UMS 3453 / US7



Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY

